



Accident sans responsabilité civile (problème de déclaration)

Par **julien le barbue**, le **06/02/2013** à **08:08**

Bonjour,

Il y a un peu plus de deux mois, j'ai été victime d'un accident de voiture alors que j'étais en vélo. Le problème est que je n'avais à ce moment pas de responsabilité civile (problème avec l'assurance habitation, car l'appartement n'était plus couvert... erreur du débutant).

Aujourd'hui je me retrouve avec un vélo HS et une déclaration à remplir mais ils m'ont dit (le commissariat) que c'est à mon assurance de prendre contact avec l'assurance adverse.

Je ne suis pas en tort, du moins de ce que je me souviens vu que la voiture m'a fauché par l'arrière et j'ai ensuite repris une assurance habitation quand je me suis aperçue que je n'étais pas couverte, j'ai aussi une mutuelle du bâtiment.

Comment puis-je faire pour régler mon problème et remplir cette déclaration et ainsi assurer le remboursement de certains frais médicaux, et aussi celui de mon vélo ??

Merci de votre aide

Par **chaber**, le **06/02/2013** à **09:24**

bonjour,

un constat de police a-t-il été dressé lors de cet accident?

Comme vous le mentionnez vous avez subi des blessures.
l'assureur de l'automobiliste devrait vous indemniser au titre de la loi Badinter.

comme vous n'êtes pas assuré, vous devrez vous débrouiller avec cet assureur, en prenant garde de ne pas être lésé.

Cette compagnie d'assurances a-t-elle été avisée que vous avez été blessé?

Par **julien le barbue**, le **06/02/2013** à **10:24**

merci de votre reponse,

au niveau de la police, j'ai pu recuperer un récépissé du PV, avec ls noms et adresses du témoin et du conducteur.

je n'ai pas eu de contact avec l'assurance ou l'assuré, je ne pouvais pas me déplacer avant cette semaine (fissure au bassin suite à l'accident), donc je n'ai aucune idée de comment prendre contact avec l'assurance, et des informations qu'il y a autour de mon accident envers celle ci.